



COMpte-REndU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 16 septembre 2020
Salle des fêtes de La Châtre

Étaient présents : 100 membres

1. M. DAUGERON François (Maire de SAINTE-SEVERE) Président
2. M. ALAPETITE Claude (Maire de MONTLEVICQ) représenté par Olivier AUCLAIR suppléant
3. M. AUCLAIR Quentin (PERASSAY)
4. M. BAUDRY Gérard (LOUROUER ST LAURENT)
5. M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
6. Mme BERGUA Catherine (SAZERAY)
7. M. BERTRAND Philippe (NOHANT VIC)
8. Mme BEUGNET Nicole (SAZERAY)
9. M. BIDEAUX Nicolas (CROZON SUR VAUVRE)
10. Mme BIGRAT Chantale (Maire de SARZAY)
11. Mme BLANCHET Magali (CLUIS)
12. Mme BOMBLED Pascale (MONTCHEVRIER)
13. M. BOURDEAU Jean-Marie (LACS)
14. M. BRE Laurent (Maire d'ORSENNES)
15. M. CALAME Daniel (Maire de SAINT-PLANTAIRE)
16. Mme CHAGNON Josette (LACS)
17. M. CHAMPEAU Francis (BRIANTES)
18. M. CHARASSON Patrick (Maire de FEUSINES)
19. Mme CHOLLET Marie Claire (LYS ST GEORGES)
20. M. COLLET Antoine (MONTCHEVRIER) représenté par Renaud POIRIER suppléant
21. M. COUTURIER Pascal (Maire de VICQ-EXEMPLET) représenté par Aline DALOT suppléante
22. M. DAUDON Daniel (Maire de CREVANT)
23. Mme DAUDON Christèle (POULIGNY NOTRE DAME)
24. M. DE BOISGROLIER Hubert (Maire de CLUIS) représenté par Didier FLEURY suppléant
25. M. DEBEURET Jean Louis (MOUHERS)
26. M. DEFOUGERE Gérard (Maire de LE MAGNY)
27. M. DEGAY Jean Michel (AIGURANDE)
28. M. DEGUET Rémy (SAINT-PLANTAIRE)
29. M. DEMOCRATE Hervé (MALICORNAY)
30. M. DENORMANDIE Arnaud (Maire de FOUGEROLLES)
31. Mme DEVAUX Samuel (Maire de POULIGNY NOTRE DAME)
32. Mme D'HOOGHE Nicole (Maire de VERNEUIL-SUR-IGNERAIE)
33. M. DIMEGLIO Rémi (CREVANT)
34. M. DOUET Patrice (VERNEUIL-SUR-IGNERAIE)
35. Mme FONTAINE Virginie (Maire d'AIGURANDE)
36. M. FORGET Joseph (VIJON)
37. M. GAUTRON Guy (Maire de NEUVY-ST-SEPULCHRE) représenté par Marie Annick BEAUFRERE suppléante
38. M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
39. Mme GERBIER Agnès (SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE) représentée par Séverine JOUBERT suppléante
40. Mme GLEN Stéphanie (SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE) représentée par Benoît SAIGRE suppléant
41. M. GUENIN Didier (Maire de BUXIERES D'AILLAC)

42. M. HERLEMONT Etienne (LIGNEROLLES)
43. Mme HIBERT Chantal (TRANZAULT)
44. M. HUGOTTE Philippe (MERS SUR INDRE)
45. Mme JACOB Martine (Maire de LOURDOUEIX ST MICHEL)
46. M. JOUHANNEAU Emmanuel (MAILLET)
47. M. JUDALET Patrick (Maire de LA CHATRE) 2ème Vice-Président
48. Mme JURGING Christiane (FOUGEROLLES)
49. Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
50. M. LABRUNE Mathieu (MONTIPOURET)
51. M. LACOU Serge (SARZAY)
52. M. LAFONT Jean-Marc (MERS SUR INDRE)
53. M. LAMBILLIOTTE Patrick (Maire de SAINT-AOUT)
54. Mme LEUILLET Marie-Laure (LA CHATRE)
55. M. LOEUILLET Gilles (MONTIPOURET)
56. Mme MALASSET Christine (LOUROUER ST LAURENT)
57. M. MARATHON Jean Paul (BUXIERES D'AILLAC)
58. M. MATHEY Jean Luc (NEUVY ST SEPULCHRE)
59. Mme MELIN Bénédicte (VIJON)
60. M. MERCIER André (THEVET-ST-JULIEN)
61. M. MICHOT Olivier (Maire de LYS ST GEORGES)
62. M. MIGET Cédric (LOURDOUEIX ST MICHEL)
63. M. MITATY Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE)
64. M. MONTINTIN Christian (GOURNAY)
65. Mme MOULIN Evelyne (LA BUXERETTE)
66. Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
67. M. NICOLET Jean Pierre (SAINT-AOUT)
68. M. NONIN Patrick (Maire de NOHANT VIC)
69. Mme PASQUET Emilie (BRIANTES)
70. M. PATRIGEON Philippe (Maire de LA BERTHENOUX)
71. M. PELLETIER Philippe (URCIERS)
72. M. PERRIN Maurice (SAINT-DENIS-DE-JOUHET)
73. Mme PERSONNAT Marion (VICQ-EXEMPLET) représentée par Charlotte LEPLUS suppléante
74. M. PETERS William (MONTLEVICQ)
75. Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
76. Mme PILLOT-DUPUIS Laurence (SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE)
77. Mme PION Angélique (LA MOTTE FEUILLY)
78. Mme PION Valérie (ORSENNES) pourvoir à Laurent BRE
79. M. PIOT Hugues (SAINT-CHARTIER) représenté par Gilles CHAUVET suppléant
80. M. ROBIN Sébastien (NERET)
81. Mme ROUTET Carine (MAILLET)
82. M. ROY Jean-François (FEUSINES)
83. M. SACHET Bertrand (GOURNAY)
84. M. SALMON Michel (Maire de CHAMPILLET)
85. M. SAVY Philippe (MONTGIVRAY)
86. M. TEMPLIER Dominique (THEVET-ST-JULIEN)
87. M. VIAUD Philippe (Maire de TRANZAULT)
88. M. WEINLING Eric (Maire de POULIGNY ST MARTIN)
89. M. YVERNAULT Dominique (CHASSIGNOLLES)
90. M. YVERNAULT Philippe (LE MAGNY) représenté par Francis CHENET suppléant

Conseillers Départementaux

91. M. BLIN Michel (Conseiller Départemental de Neuvy St Sépulchre, Maire de MONTGIVRAY)
92. M. DESCOUT Serge (Président du Conseil Départemental de l'Indre)
93. Mme LAFARCINADE Marie-Jeanne (Conseillère Départementale de Neuvy St Sépulchre)
94. Mme SELLERON Michèle (Conseillère Départementale de La Châtre)

Délégués des Communautés de Communes

- 95 M. BEGAT Julien (CDC de la Marche Berrichonne)
- 96 M. COURTAUD Pascal (Président de la CDC de la Marche Berrichonne) 3ème Vice-Président
- 97 M. MANCOIS Jean Luc (CDC de La Châtre Ste Sévère, Maire de St Christophe en Boucherie)
- 98 M. ROBERT Christian (Président de la CDC du Val de Bouzanne, Maire de Mers sur Indre) 1er Vice-Président
- 99 M. ROUTET Philippe (CDC du Val de Bouzanne)
- 100 Mme VILCHES-PARDO Patricia (CDC de La Châtre Ste Sévère)

Équipe du Pays :

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable), Mme PERES Katia (Animatrice OPAH), Mme LEMERCIER Fiona (Animatrice LEADER/SANTE), M. THEPAULT Nicolas (Chargé de mission SCoT/PLUi/COT EnR)

Étaient excusés ou absents : 12 délégués

- 1 M. DANTAN Patrick (LA BUXERETTE)
- 2 M. DENORMANDIE Emmanuel (MONTGIVRAY)
- 3 M. DEVISSCHER Thomas (VIGOULANT)
- 4 M. DUPLESSIS Jean-Claude (MALICORNAY)
- 5 M. GENICHON Sébastien (NERET)
- 6 M. LEFORT Hubert (SAINT-CHARTIER)
- 7 Mme MALCURAT Patricia (PERASSAY)
- 8 M. MEDAR Julien (LA MOTTE FEUILLY)
- 9 M. PRADAT Eric (URCIERS)
- 10 M. SIMON Bruno (Maire de SAINT-DENIS-DE-JOUHET)
- 11 Mme SOULETTE Dominique (CHAMPILLET)
- 12 M. VIGNOT Alain (LIGNEROLLES)

M. ROULLET Dominique (Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire, Conseiller Régional référent)
 Mme GOMBERT Annick (Conseillère Régionale)
 Mme NIEUL Hélène (Chargée de Mission, région Centre-Val de Loire)
 M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement)
 M. DUSAUSSOY Boris (Directeur de la DATER, Conseil départemental de l'Indre)

M. Jean-Michel DEGAY, Président sortant du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical d'installation qui se tient dans la salle des fêtes de LA CHÂTRE.

Suite aux élections municipales de mars 2020, M. DEGAY souhaite la bienvenue à tous les délégués qui ont été désignés par leurs conseils municipaux et communautaires pour siéger au sein du Comité syndical du Pays de La Châtre en Berry pour ce nouveau mandat de 6 ans (2020 - 2026).

A cette occasion, il tient à remercier sincèrement les élus sortants pour leur implication dans la mise en œuvre des différents programmes portés par le Pays lors du précédent mandat.

Il remercie également le personnel pour leur professionnalisme.

Le Président tient à excuser toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant).

M. DEGAY demande aux délégués sortants s'ils ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 10 février 2020. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des délégués sortants.

M. LE ROUX fait une présentation synthétique du Pays de La Châtre en Berry : organisation, équipe, rôles et missions, actions et programmes en cours et à venir.

M. DEGAY précise que des documents d'information sur le Pays ont été remis à chaque délégué, afin de compléter cette présentation synthétique.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) Election du Président, des 3 Vice-Présidents et des 16 membres du Bureau
- 2) Délégation de fonctions et de signature du Président
- 3) Délégations accordées par l'organe délibérant
- 4) Désignation des représentants du Pays dans les organismes extérieurs et des élus référents
- 5) Questions diverses

1) Election du Président, des 3 Vice-Présidents et des 16 membres du Bureau

Le Président sortant, après avoir ouvert cette séance d'installation, passe la parole à **Madame Nicole D'HOOGHE**, doyenne de l'assemblée, qui prend la Présidence de la séance.

Etant la plus jeune des délégués, **Madame Emilie PASQUET** est la secrétaire de séance.

La Présidente donne lecture des articles qui régissent l'élection : articles L 2122-7, L2122-8, L 5211-6, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Elle rappelle également que les syndicats mixtes ouverts relèvent de l'article L 5721-2 du CGCT qui précise que « *les statuts définissent les conditions particulières de leur constitution et les modalités de leur fonctionnement* ».

Elle lit l'**article 5** des statuts du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry.

« Article 5 - Administration -

1. Le comité syndical est composé de :

- 2 délégués par commune élus par les Conseillers Municipaux des communes adhérentes
- 2 délégués par communauté de communes adhérentes, désignés par les Conseils Communautaires
- 4 Conseillers Départementaux désignés par le Conseil Départemental.

Les Conseils Municipaux des Communes adhérentes, les Conseils Communautaires des Communautés de Communes adhérentes et le Conseil Départemental désignent un suppléant pour chaque délégué titulaire qui participe au vote avec voix délibérative en l'absence du titulaire.

Le mandat des délégués prend fin soit lors de chaque renouvellement des Conseils Municipaux, soit avec la fin de l'exercice du mandat qu'ils détiennent, soit par décès ou démissions.

Le Bureau :

Le Bureau du Syndicat Mixte est composé de 16 membres, dont les quatre Conseillers Départementaux sont membres de droit.

Le Comité syndical élit :

- Un Président
- Trois Vice-Présidents

Le Président et les trois Vice-Présidents représenteront chacun l'un des quatre cantons.

- *Autant de membres restant à élire pour parvenir à 16 membres, la parité entre les cantons devant être respectée.*

Le Bureau pourra recevoir délégation du Comité Syndical pour l'exercice de certaines attributions. »

Après lecture de ces dits articles, Mme D'HOOGHE dresse la liste des candidats au poste de Président du Pays.

Un seul délégué se déclare candidat :

→ **Monsieur François DAUGERON**

Mme D'HOOGHE invite les délégués à procéder à l'élection du Président en votant à bulletin secret et à la majorité des suffrages.

Chaque délégué a établi son bulletin de vote et l'a remis plié dans l'urne.

Résultats du dépouillement du 1^{er} tour de l'élection du Président :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	100
Bulletins blancs	12
Bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44
Nombre de voix obtenues	
M. François DAUGERON	86
M. Jean-Michel DEGAY	1

Monsieur François DAUGERON ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, a été proclamé Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry (applaudissements de l'assemblée).

Monsieur François DAUGERON élu Président, remercie les délégués de leur confiance. Il tient particulièrement à remercier Jean-Michel DEGAY pour l'accomplissement de ce mandat très dense en projets pour le territoire (applaudissements de l'assemblée).

En qualité de Président, Monsieur François DAUGERON (ancien canton de Ste Sévère sur Indre) procède à l'élection des trois Vice-Présidents. A cet effet, il dresse la liste des candidats sachant qu'ils doivent représenter statutairement les 4 anciens cantons (La Châtre, Ste Sévère sur Indre, Aigurande et Neuvy St Sépulchre).

Sont candidats aux postes de :

- 1er Vice-Président : **Monsieur Christian ROBERT** (ancien canton de Neuvy St Sépulchre)
- 2ème Vice-Président : **Monsieur Patrick JUDALET** (ancien canton de La Châtre)
- 3ème Vice-Président : **Monsieur Pascal COURTAUD** (ancien canton d'Aigurande)

M. DAUGERON invite les délégués à procéder à l'élection des trois Vice-Présidents dans les mêmes formes.

Résultats du dépouillement du 1^{er} tour de l'élection des 3 Vice-Présidents :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	100
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	97
Majorité absolue	49
Nombre de voix obtenues	
M. Christian ROBERT	90
M. Patrick JUDALET	81
M. Pascal COURTAUD	84
M. Jean-Michel DEGAY	1
M. Michel BLIN	1

A la majorité absolue des voix au 1^{er} tour ont été proclamés, **Monsieur Christian ROBERT, 1^{er} Vice-Président** du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, **Monsieur Patrick JUDALET, 2^{ème} Vice-Président** et **Monsieur Pascal COURTAUD, 3^{ème} Vice-Président** (applaudissements de l'assemblée).

Avant l'élection des autres membres du bureau, M. DAUGERON rappelle que le bureau compte seize membres au total et que les quatre conseillers départementaux des cantons de La Châtre (M. Serge DESCOUT, Mme Michèle SELLERON) et de Neuvy Saint Sépulchre (M. Michel BLIN, Mme Marie-Jeanne LAFARCINADE) sont membres de droit. De surcroît, la parité des cantons étant respectée, le bureau est composé de 8 membres par canton.

Le Président dresse la liste des candidats aux huit postes de membres du bureau restants à pourvoir, soit la répartition cantonale suivante :

Canton de La Châtre : 4 postes à pourvoir

Canton de Neuvy St Sépulchre : 4 postes à pourvoir

La liste des candidats s'établit comme suit :

Canton de La Châtre	M. Jean Pierre NICOLET (ancien canton de La Châtre) Mme Patricia VILCHES-PARDO (ancien canton de La Châtre M. Patrick CHARASSON (ancien canton de Ste Sévère sur Indre) M. Philippe PELLETIER (ancien canton de Ste Sévère sur Indre))
Canton de Neuvy St Sépulchre	M. Daniel CALAME (ancien canton d'Aigurande) M. Jean-Michel DEGAY (ancien canton d'Aigurande) M. Guy GAUTRON (ancien canton de Neuvy st Sépulchre) Mme Barbara NICOLAS (ancien canton de Neuvy st Sépulchre)

M. DAUGERON invite les délégués à procéder à l'élection des huit membres restants du bureau dans les mêmes formes.

Résultats du dépouillement du 1^{er} tour de l'élection des 9 membres restants du bureau :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	100
Bulletins blancs ou nuls	néant
Suffrages exprimés	100
Majorité absolue	51
Nombre de voix obtenues	
M. Daniel CALAME	100
M. Patrick CHARASSON	100
M. Jean-Michel DEGAY	100
M. Guy GAUTRON	100
Mme Barbara NICOLAS	100
M. Jean Pierre NICOLET	100
M. Philippe PELLETIER	100
Mme Patricia VILCHES-PARDO	100

M. Daniel CALAME, M. Patrick CHARASSON, M. Jean-Michel DEGAY, M. Guy GAUTRON, Mme Barbara NICOLAS, M. Jean Pierre NICOLET, M. Philippe PELLETIER, Mme Patricia VILCHES-PARDO ont été proclamés membres du bureau du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry à l'unanimité des voix au 1^{er} tour (applaudissements de l'assemblée).

Le Président récapitule la composition du bureau du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry qui se présente comme suit :

Canton de La Châtre		Canton de Neuvy St Sépulcre	
François DAUGERON Président	Patrick JUDALET 2ème Vice-Président	Christian ROBERT 1er Vice-Président	Pascal COURTAUD 3ème Vice-Président
Serge DESCOUT Président du Conseil départemental de l'Indre	Michèle SELLERON Conseillère départementale	Michel BLIN Conseiller départemental	Marie-Jeanne LAFARCINADE Conseillère départementale
Patrick CHARASSON Maire de Feusines	Jean Pierre NICOLET Adjoint de St Août	Daniel CALAME Maire de St Plantaire	Jean-Michel DEGAY Conseiller municipal d'Aigurande
Philippe PELLETIER Adjoint d'Urciers	Patricia VILCHES- PARDO Adjointe de La Châtre	Guy GAUTRON Maire de Neuvy St Sépulchre	Barbara NICOLAS Maire de Mouhers

2) Délégation de fonctions et de signature du Président

Le Président indique que l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorise en cas d'absence ou d'empêchement, à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions et sa signature aux Vice-Présidents.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry, François DAUGERON, à déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions et sa signature aux 3 Vice-Présidents du Pays :
 - 1er Vice-Président : M. Christian ROBERT (Président de la CDC du Val de Bouzanne, Maire de Mers sur Indre)
 - 2ème Vice-Président : M. Patrick JUDALET (Président de la CDC La Châtre et Ste Sévère, Maire de La Châtre)
 - 3ème Vice-Président : M. Pascal COURTAUD (Président de la CDC de la Marche Berrichonne, Conseiller municipal d'Aigurande)

Le Président et les 3 Vice-Présidents procèdent à la signature du « spécimen de signatures ».

3) Délégations accordées par l'organe délibérant

DELEGATIONS AU PRESIDENT PREVUES A L'ARTICLE L 2122-22

Le Président indique que l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet au Comité syndical de donner délégation au Président du Pays, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat dans le cadre des alinéas suivants, pour :

- 3° De **procéder**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans la limite de 150 000 € fixée en Comité syndical
- 4° De **prendre**, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant plafonné à 214 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- 6° De **passer**, les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- 7° De **créer**, les régies comptables nécessaires au fonctionnement du Pays
- 9° D'**accepter**, les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 10° De **décider**, l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- 11° De **fixer**, les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- 16° D'**intenter**, au nom du Syndicat de Pays les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le Comité syndical, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €
- 17° De **régler**, les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat de Pays dans la limite de 50 000 € fixée par le Comité syndical
- 20° De **réaliser**, les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical de 150 000 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DONNE délégation au Président dans le cadre des alinéas explicités ci-avant

DELEGATIONS AUX VICE-PRESIDENTS PREVUES A L'ARTICLE L 2122-23

Le Président indique que l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que les décisions prises par le Président en vertu de l'article L. 2122-22 peuvent être signées par un Vice-président agissant par délégation du Président dans les conditions fixées à l'article L 5211-9.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DONNE délégation de signature aux Vice-Présidents relative aux décisions prises par le Président en vertu de l'article L. 2122-22, agissant ainsi par délégation du Président dans les conditions fixées à l'article L 5211-9

DELEGATIONS AU BUREAU PREVUES A L'ARTICLE L 5211-10

Le Président indique que l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, élargit le champ des délégations d'attributions données par l'organe délibérant d'un EPCI. En effet, le champ des délégations ne se limite pas à celui qui est défini pour le conseil municipal par l'article L 2122-22.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DONNE délégation au Bureau pour :
 - Proposer, le cas échéant, des arbitrages préalables à la prise des décisions en Comité syndical
 - Assurer la mise en œuvre et le suivi de tous les programmes d'actions menés sur le territoire dans le cadre des Comités de pilotage ad hoc : contractualisation, engagement juridique des aides, paiement des subventions aux bénéficiaires et liquidation des fonds contractualisés
 - Proposer le recrutement du personnel du Syndicat de Pays dans le cadre d'un comité restreint de sélection réunissant le Président, les 3 Vice-Présidents et 2 élus du Bureau

4) Désignation des représentants du Pays dans les organismes extérieurs et des élus référents

Le Président informe le Comité syndical de la nécessité de désigner des délégués titulaires et suppléants afin que le Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry soit représenté au sein des organismes extérieurs auxquels il adhère.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DÉSIGNE les représentants du Pays dans les organismes extérieurs comme indiqué dans le tableau ci-après :

Organismes extérieurs	Élus représentants le Pays	
	Titulaires	Suppléants
ANPP : Association nationale des Pays	François DAUGERON, Président	Christian ROBERT, 1er Vice-Président
A3P : Association régionale des Pays	François DAUGERON, Président	Patrick JUDALET, 2ème Vice-Président
A2I : Agence d'Attractivité de l'Indre	François DAUGERON, Président	Philippe SAVY (MONTGIVRAY)
Initiative Indre : Plateforme économique de l'Indre	Jean Michel DEGAY (AIGURANDE)	Jean Luc MANCOIS (Maire de ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
SCIC BEB : Berry Energies Bocage	Dominique YVERNAULT (CHASSIGNOLLES)	Bernard MITATY (Maire de CROZON SUR VAUVRE)
CNAS : Comité National d'Action Sociale	Patrick LAMBILLIOTTE (Maire de ST AOUT)	Francis CHAMPEAU (BRIANTES) Nicole D'HOOGHE (Maire de VERNEUIL-SUR-IGNERAIE)
MARPA de St Aout : Structure d'accueil pour personnes âgées	Jean Pierre NICOLET (ST AOUT)	Angélique PION (LA MOTTE FEUILLY)

Le Président informe le Comité syndical de la nécessité de désigner des élus référents pour siéger dans les instances du Pays de La Châtre en Berry, et ce afin de suivre les programmes menés sur le territoire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DÉSIGNE les élus référents du Pays comme indiqué dans le tableau ci-après :

Instances du Pays Conseil dvpt et Comité de sélection	Élus référents du Pays	
	Titulaires	Suppléants
Conseil de dvpt du Pays : Instance consultative du Pays	Dominique YVERNAULT (CHASSIGNOLLES)	Marie-Laure LEUILLET (LA CHATRE) Daniel DAUDON (Maire de CREVANT)
Comité de sélection : Comité chargé de proposer le recrutement des agents du Pays	Patrick NONIN (Maire de NOHANT VIC)	Laurent BRE (Maire d'ORSENNES)

Instances du Pays Comités de Pilotage des programmes en cours	Élus référents du Pays	
	Titulaires	Suppléants
CRST (2018/2024) : Programme de dvpt financé par la région Centre-Val de Loire	Arnaud DENORMANDIE (Maire de FOUGEROLLES)	Gérard DEFOUGERE (Maire de LE MAGNY)
LEADER (2014/2022) : Programme de dvpt financé par l'Europe	Philippe SAVY (MONTGIVRAY)	Rémi DIMEGLIO (CREVANT) PATRIGEON Philippe (Maire de LA BERTHENOUX)
OPAH (2018/2023) : Programme d'Amélioration de l'Habitat financé par l'Anah	Pascal COURTAUD , 3ème Vice-Président	Nicole D'HOOGHE (Maire de VERNEUIL-SUR-IGNERAIE)
CLS (2018/2021) : Programme de prévention et promotion de la santé financé par l'ARS	Jean Luc MATHEY (NEUVY ST SEPULCHRE)	Angélique PION (LA MOTTE FEUILLY)
COT ENR (2018/2021) : Programme de dvpt des énergies renouvelables financé par l'ADEME	Bernard MITATY (Maire de CROZON SUR VAUVRE)	Michel BLIN (Maire de MONTGIVRAY)
SCoT : Document d'urbanisme à l'échelle du Pays	Dominique YVERNAULT (CHASSIGNOLLES)	Jean Michel DEGAY (AIGURANDE)
MAEC (2015/2020) : Mesures agro-environnementales et climatiques financées par l'Europe et l'Etat	Valérie PION (ORSENNES)	Daniel CALAME (Maire de ST PLANTAIRE)
PNR Sud Berry : Parc Naturel Régional (démarche de création pilotée par la région Centre-Val de Loire)	Daniel CALAME (Maire de ST PLANTAIRE)	Jean Michel DEGAY (AIGURANDE) Olivier MICHOT (Maire de LYS ST GEORGES)
Véloroutes : itinéraires cyclables « Indre à Vélo » et « St Jacques de Compostelle »	Eric WEINLING (Maire de POULIGNY ST MARTIN)	Daniel CALAME (Maire de ST PLANTAIRE) Patrick NONIN (Maire de NOHANT VIC)

Instances du Pays Comités de Pilotage des programmes à venir	Élus référents du Pays	
	Titulaires	Suppléants
Mobilité : actions à mettre en place sur le territoire suite à l'étude financée par la DREAL	Bernard MITATY (Maire de CROZON SUR VAUVRE)	Patrick LAMBILLIOTTE (Maire de ST AOUT) Philippe BERTRAND (NOHANT VIC)
Projet Alimentaire Territorial : programme de dvpt d'une alimentation locale et de qualité pour tous	Daniel CALAME (Maire de ST PLANTAIRE)	Jean Pierre NICOLET (ST AOUT) Jean Luc MANCOIS (Maire de ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
Etude économique à l'échelle du Pays : définition d'une stratégie économique sur le territoire et identification des actions à mettre en œuvre	Jean Luc MANCOIS (CDC de La Châtre Ste Sévère, Maire de St Christophe en Boucherie)	Patricia VILCHES-PARDO (CDC de La Châtre Ste Sévère)
	Julien BEGAT (CDC de la Marche Berrichonne)	Pascal COURTAUD (Président de la CDC de la Marche Berrichonne) 3ème Vice-Président
	Philippe ROUTET (CDC du Val de Bouzanne)	Christian ROBERT (Président de la CDC du Val de Bouzanne, Maire de Mers sur Indre) 1er Vice-Président

Le Président demande s'il y a des observations ou des réclamations.

Sachant qu'il n'y a aucune observation, le Président demande au doyen, au secrétaire et à l'ensemble des délégués du Comité syndical de signer le procès-verbal pour clôturer cette installation.

5) Questions diverses

Programme européen LEADER

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry est la structure juridique porteuse du GAL du Pays de La Châtre en Berry chargé de la mise en œuvre du programme européen LEADER.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la désignation du Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry en qualité de Président du GAL du Pays de La Châtre en Berry
- AUTORISE le Président du GAL du Pays de La Châtre en Berry à présider le Comité de programmation et à signer tous les actes relatifs au programme LEADER

